



FESTIVAL CINEMABRUT 2009

Formulaire d'inscription du Film

FILM

Titre du film:

Durée titre et générique compris:

Résumé :

.....

.....

.....

Genre (Humour, Action, Engagé, Musical, Poétique, Inclassable) :

Musique:

réalisateur/trice

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Tél. :

Fax :

E-mail :

J'autorise le Collectif du Cinéma Brut à mettre mon film en ligne sur son site web :

▪ oui ▪ non (entourer la bonne réponse)

J'autorise le Collectif du Cinéma Brut à présenter mon film dans le cadre du festival et d'autres événements Cinemabrut:

▪ oui ▪ non (entourer la bonne réponse)

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions.

Fait le :

à :

Signature :



FESTIVAL CINEMABRUT 2009

Formulaire d'inscription du Film

RÈGLEMENT

Article 1 - définition et objet

Le Festival Cinemabrut 2009 est organisé par le Collectif du Cinéma Brut et la ville de Mouans-Sartoux. Il a pour objectif de mettre en avant la réalisation cinématographique autonome.

Article 2 - date et lieu

La troisième édition du Festival du Cinemabrut a lieu les 3, 4 et 5 juillet 2009 à Mouans-Sartoux. En cas de problème indépendant de sa volonté, le Festival se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates et lieux de la manifestation.

Article 3 - conditions d'inscription

Les films proposés en présélection sont divisés en deux catégories :

- Les films tous métrages (courts, moyens, longs)
- Tous les genres sont acceptés (animation, documentaires, fiction, clips...)

Les réalisateurs adressent avant le 1^{er} mai 2009 par voie postale le formulaire d'inscription et leurs films sur tous supports à l'adresse suivante : Collectif du Cinéma Brut, 45 promenade du Paillon - 06000 Nice Cedex 4 - France. Un réalisateur peut présenter plusieurs films en les regroupant si possible sur un même support et en remplissant un formulaire distinct par film.

Article 4 - sélection

Le comité de sélection du Festival visionne les films des candidats.

La liste des sélectionnés sera consultable sur le site internet www.cinemabrut.com à partir du 1^{er} mai 2009.

Article 5 - droits

Les participants cèdent gratuitement au Festival Cinemabrut le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections du Festival, ainsi que le droit de reproduction d'images ou d'extraits de moins d'une minute de ces films pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV. Ils cèdent également le droit de diffuser les films sur le site internet

www.cinemabrut.com